

Opération Mamba

Le patron de la Marine marchande en prison !

JNE
Libreville/Gabon

Léon Ndong Nteme est accusé de détournement de deniers publics. Son conseiller juridique, Didier Armand Kimbirima, a lui aussi été écroué pour complicité de détournement de deniers publics. Ils seront bientôt entendus au fond par un juge d'instruction, pour cerner tous les contours de cette affaire.

L'OPÉRATION Mamba continue de faire des vic-

times. Hier, le directeur général de la Marine marchande, Léon Ndong Nteme, et son conseiller juridique, Didier Armand Kimbirima, ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville, pour détournement et complicité de détournement de deniers publics. Une source proche du dossier révèle que les deux hauts fonctionnaires seront entendus au fond par un juge d'instruction, dans les tout prochains jours, pour cerner tous les contours de cette affaire qui entre dans le cadre de



Photo : DR

Le directeur général de la Marine marchande, Léon Ndong Nteme et son conseiller juridique ont été placés hier en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour détournement et complicité de détournement de deniers publics.

l'opération anti-corruption lancée par les autorités pour obliger les auteurs de malversations financières à rendre des comptes à la justice gabonaise. Décidée par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, au terme de son premier mandat, l'« Opération Mamba », actuellement en branle, vise à lutter contre la corruption en poursuivant les auteurs de détournement de l'argent public, ainsi que « tous ceux qui posent des actes de gestion et dont le train de vie présente manifestation des indices de prévarication. »

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

La bande à Tchico Iro de retour en prison

J-P.A.
Port-Gentil/Gabon

Cette association de malfaiteurs est accusée de détention, de vente et de consommation de l'héroïne, produit prohibé dans notre pays.

TCHICO Iro, Nigérian âgé de 39 ans, et sa petite amie depuis une dizaine d'années, Nina Maganga Babongui, Gabonaise de 37 ans, tous deux condamnés l'année dernière pour détention, vente et consommation d'héroïne et qui venaient d'être élargis, n'auront pas mis beaucoup de temps en liberté. En effet, le duo a été arrêté il y a quelques jours, pour des faits similaires. Et, avec eux, Mar-

tial Nziengui, alias "Tchelo", Gabonais, 34 ans, qui faisait ses premiers pas dans ce groupe de malfaiteurs. C'est d'ailleurs ce novice qui a permis à l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de neutraliser le couple Iro. Dans un premier temps, l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue de l'Ogooué-Maritime reçoit un renseignement indiquant qu'un compatriote se livre à la vente de l'héroïne au quartier Ntchengué. A la suite d'une descente des policiers sur les lieux, Martial Nziengui "Tchelo" est interpellé et pris en flagrant délit de vente d'héroïne à son domicile. Interrogé sur la provenance de cette marchandise illicite, "Tchelo" ne passe pas par quatre chemins et explique que son fournisseur est un



Photo : JP Allongo

Tchico Iro (milieu) et ses lieutenants, dans les locaux de l'Oclad à Port-Gentil.

Nigérian. Mis sous pression, il finit par conduire les policiers chez le ressortissant ouest africain, qui n'est autre que... Tchico Iro, connu des services des polices d'investigations judiciaires de la place, car ayant déjà séjourné en prison, avec sa petite amie Nina Maganga Babongui, pour les mêmes motifs. **DÉFÉRÉS À LA PRISON**

CENTRALE En effectuant une perquisition au domicile du couple, au quartier Fatima, les enquêteurs trouvent d'ailleurs vingt-neuf (29) conditionnements d'héroïne, dissimulés dans un flacon de Doliprane. Le stock du produit prohibé est immédiatement saisi. Lors d'un interrogatoire, Tchico Iro donne à son tour sa source de ravitaillement. Il

s'agit d'un certain Georges, Nigérian comme lui. Mais il déclarera ne pas connaître son domicile. Après quoi, les concernés, au vu de la gravité des faits, seront placés en garde à vue pour nécessité d'enquête. Contrairement à Martial Nziengui "Tchelo", Tchico Iro et sa petite amie, Nina Maganga Babongui ont vite fait de reconnaître parfaitement leurs délits, notamment ceux de détenir, de vendre et de consommer de la drogue. Toujours est-il que les trois délinquants présumés ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil et placés, après leur audition, sous mandat de dépôt, à la prison centrale du Château, en attendant leur jugement.

Kidnappé par des individus circulant à bord d'un véhicule de couleur noire et aux vitres teintées

Il échappe miraculeusement à une tentative d'assassinat à Moanda

C-MM
Moanda/Gabon

EN se rendant ce jour-là dans la zone industrielle de la gare ferroviaire de Moanda, située à 11 km du centre-ville, Jean-Blaise Mbega était loin d'imaginer qu'il allait faire une rencontre presque fatale. Il se demande même encore comment a-t-il fait pour s'extraire des mains de ses bourreaux. Les faits se déroulent le mardi 11 avril 2017. Mbega se rend à la gare ferroviaire de Moanda. Le trajet aller se passe bien. Ce qui n'est pas le cas pour le retour. Et pour cause, chemin faisant, Jean-Blaise Mbega, faute de taxi, est pris en stop par trois individus circulant à bord d'un véhicule de marque Mitsubishi Pajero de couleur noire et aux vitres teintées. Les trois occupants de la voiture se montrent aimables et se proposent de le déposer en ville. Une aubaine, du moins le croit-il, naïvement. Lorsque le véhicule arrive en

ville, l'un des occupants propose aux autres de faire un détour au quartier Léyima, pour récupérer une commande de vin de palme, avant de déposer Jean-Blaise Mbega à son domicile, au quartier Onkoula. La sympathie manifestée par ses hôtes tout au long du trajet conforte la confiance de Mbega, qui n'y voit aucun inconvénient. Malheureusement, mal lui en prendra car, c'est à cet instant précis que les événements prennent une tournure dramatique pour lui. En effet, oubliant d'y marquer l'arrêt, comme convenu, le conducteur traverse à vive allure le quartier Léyima. Toutes vitres montées et verrouillées, musique à fond, il fonce sur la route de Franceville. Pendant ce temps, Jean-Blaise Mbega est molesté et tenu en respect par l'un des trois passagers assis derrière lui. Ce dernier, qui tient un couteau, menace de le trancher. Mbega comprend, dès lors, qu'il vient d'être kidnappé par des personnes mal intention-



Photo : C.M. Minko

Jean-Blaise Mbega, le miraculé.

nées. Ses soupçons augmentent au moment où le Mitsubishi Pajero quitte tout à coup la route principale pour prendre celle de la sortie des camions du chantier forestier de Rougier Gabon. Il n'est pas au bout de ses surprises, car un peu plus loin, dans la forêt immense de la Lébombi, un autre groupe d'individus attend « la livraison de la marchandise » pour passer à l'acte final. **PLAINTÉ CONTRE X** « Ils m'ont fait descendre du véhicule manu militari. J'avais les mains attachées et les yeux

bandés. Sur le coup, j'ai vu ma vie défilé, j'ai pensé à ma petite famille. Je me demandais, pourquoi moi ? Qu'ai-je fait ? En désespoir de cause, j'ai commencé à prier intensément, comme je ne l'avais jamais fait auparavant, en sanglots et pétrifié du premier coup de lame. Mais alors que j'étais convaincu que mon jour était arrivé, une dispute a éclaté entre mes ravisseurs et certainement l'un des bourreaux chargés de me trancher. Apparemment, ce dernier me connaissait et ne voulait pas me voir mourir. Aussi, a-t-il refusé d'exécuter la sale besogne. Au cours des échanges entre mes ravisseurs, mon ange gardien a finalement réussi à convaincre ses complices de ne pas m'assassiner. Ces derniers ont attendu plusieurs heures avant de me libérer, en me demandant de ne pas me retourner en partant, certainement pour ne pas voir leur visage, de sorte que je ne puisse pas les identifier au cas où l'on se rencontrerait quelque part. Je me demande encore comment j'ai

fait pour me retrouver parmi les miens. Une intervention divine, c'est la seule explication, car j'étais déjà mort », a expliqué le miraculé, encore sous le choc. A la suite de cet acte d'enlèvement, une plainte a été déposée contre X et une enquête a été diligentée. L'aventure vécue par Jean-Blaise Mbega vient remettre au goût du jour le problème de l'insécurité dans la ville de Moanda et ses environs. D'autres personnes ayant fait l'objet de kidnapping n'ont pas eu, comme Mbega, la chance de s'extirper des mains de leurs bourreaux et, donc, d'avoir la vie sauve. C'est le cas de Marcel Dinga, l'instituteur enlevé par des inconnus qui l'avaient pris en course. Son corps avait été retrouvé, un mois plus tard, dans la périphérie de la gare ferroviaire de Franceville. Idem pour une jeune cadre de la Comilog qui avait trouvé la mort presque dans les conditions identiques, il y a quelques mois.

Faits d'ailleurs

Ils meurent dans un accident après une fête

Dans la nuit de samedi à dimanche, sur la route de Neufchâteau-Bertrix, en Belgique, trois jeunes rentraient d'une fête lorsque leur voiture a fait une sortie de route et a percuté un arbre. Le choc était si violent que le conducteur Kévin Koeckx, 20 ans, a été tué sur le coup. Sa petite amie Sarah Lacroix, 17 ans, passagère du véhicule à l'avant, a succombé à ses blessures à l'hôpital. L'autre passager se trouve actuellement entre la vie et la mort. Une vitesse excessive pourrait être à l'origine de l'accident.

Un nourrisson chute du 4e étage en voulant rattraper son jouet

Dimanche à Quetigny (France), un enfant, âgé de 2 ans, a fait tomber son jouet par la fenêtre de son appartement situé au 4ème étage d'un immeuble. En voulant le rattraper, il a chuté dans le vide. Le bébé a été retrouvé par les secours au pied de l'immeuble conscient et pleurant. Il a été transporté à l'hôpital. On ignore pour l'instant son état de santé.

Ils violent une ado puis la forcent à se prostituer

Entre le 14 et le 17 avril dans la commune de Décines-Charpieu (France), deux hommes, âgés de 16 et 32 ans, ont tabassé et violé une fille de 17 ans. Ils l'ont ensuite séquestrée dans une cave où elle était réduite à l'état d'esclave et forcée de se prostituer. Inquiets de ne pas voir leur fille rentrer, les parents ont alerté les gendarmes. Les deux ravisseurs ont finalement libéré leur victime. Interpellés hier, ils ont été mis en examen pour viol et proxénétisme aggravé.

Il taillade le visage de sa femme et la brûle vive

Le 12 octobre 2015, David Francesco s'était rendu au domicile de son ex-compagne à Liège, en Belgique. Cet homme, âgé de 43 ans, avait tailladé le visage de cette dernière avec un couteau avant de l'asperger d'essence et d'y mettre le feu. La scène s'était produite devant leur enfant de six ans. L'homme n'acceptait pas la séparation. Clémentine l'avait quitté 6 mois plus tôt et il avait très mal pris la chose. Il était persuadé qu'elle l'avait remplacé, qu'il y avait un autre homme dans sa vie. Le prévenu a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Liège. Vingt ans de prison ont été requis.